

# FICHE ACTION

## COACHING

Une situation de santé difficile, un handicap qui survient ou qui s'aggrave ?

**TH Conseil accompagne les personnes dans le « vivre avec d'une situation nouvelle »** en explorant les nouveaux points d'appui et en encourageant la reconstruction de l'image et de l'identité de la personne en demande.

## OBJECTIFS DU COACHING

Le coaching a pour visées de/d' :

- Accompagner la personne dans une réflexion autour de **sa posture professionnelle** ;
- Lui permettre de **prendre confiance en elle/lui, en ses compétences** afin de de l'aider à se projeter dans un **projet de carrière réaliste, réalisable et raisonnable** au regard de sa situation (équilibre vie professionnelle et personnelle, **analyse de sa situation de handicap** en termes de **conséquences** sur son environnement professionnel et sur les **aménagement**s pouvant lui être nécessaires).
- **Mobiliser** la personne accompagnée pour lui permettre :
  - De l'accompagner dans la **réappropriation de ses enjeux personnels et professionnels** ;
  - Ou lui permettre de « **passer à l'action** » dans la mise en œuvre de son projet de carrière.

## MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

- **Un coaching personnalisé et mensualisé** soit  $\pm 7$  heures/mois dédiées à **l'écoute, l'analyse de la situation singulière** et l'appropriation/**réappropriation des points d'appui et zones de succès de la personne** ;
- **Des outils adaptés et réajustés** tout au long de la démarche en réponse aux besoins spécifiques de la personne ;
- **La prise en compte du sujet du handicap** à chaque étape de la démarche et en projection sur les perspectives envisagées par la personne ;
- **L'évaluation de la qualité de prestation** par la/le bénéficiaire et son commanditaire (questionnaire en ligne) ;
- **Un suivi post coaching** à 3 mois (prise de contact par téléphone).



## Points forts

- ⊕ Une **équipe « ACCOMPAGNEMENT »** composée de consultants aux profils variés et complémentaires avec, notamment, des formations en psychologie du travail.
- ⊕ **Contenus et rythmes** de travail adaptés aux bénéficiaires
- ⊕ **Mobilisation d'un réseau d'acteurs experts** sur le sujet du handicap

## Durée

- ⊕ **Accompagnement mensualisé**

Le renouvellement mensuel se prescrit après validation avec le commanditaire de l'action de coaching, en cohérence avec les besoins de la personne accompagnée.